

RÈGLEMENT DE LA 1/2 FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE RELAIS CROSS

Les Terres du Relais – dimanche 22 novembre 2026

1. Objet et champ d'application

Le présent règlement définit les dispositions sportives de la demi-finale des Championnats de France de Relais Cross et du Championnat Régional Région Sud de Relais Cross, organisés dans le cadre du week-end « Les Terres du Relais ».

La compétition est placée sous l'autorité de la Ligue d'Athlétisme Région Sud, de la Commission Régionale Running et de la Commission Sportive et Organisation, conformément aux règlements FFA.

2. Épreuves

Trois classements régionaux sont proposés :

- Relais Jeunes U18-U20, qualificatif au Championnat de France de Relais Cross ;
- Relais Toutes Catégories, de U20 à Masters, qualificatif au Championnat de France de Relais Cross ;
- Relais U16, organisé au titre du Championnat Régional uniquement et non qualificatif au Championnat de France.

3. Conditions de participation

La demi-finale et le Championnat Régional sont réservés aux athlètes titulaires d'une licence FFA « Compétition » en cours de validité, délivrée par un club de la Ligue d'Athlétisme Région Sud, et engagés au titre du championnat sur la plateforme mise en place par la Ligue dans une équipe de club.

Un athlète ne peut participer qu'à un seul relais relevant du présent championnat.

4. Composition des équipes

Chaque équipe est composée de quatre athlètes : deux féminines et deux masculins.

Pour la saison sportive de référence 2027, année impaire, l'ordre fédéral de passage est : Féminin – Masculin – Féminin – Masculin (F-M-F-M). Cet ordre s'applique aux tours qualificatifs organisés en 2026.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers est limité à un par équipe, conformément aux dispositions fédérales applicables.

Classement	Catégories autorisées	Condition particulière
U16 régional	U16 uniquement	Non qualificatif France
Jeunes	U18 et U20	Au moins un ou une U18 dans chaque équipe ; U16 non autorisé
Toutes Catégories	U20 à Masters	Conforme au règlement fédéral

5. Format sportif

Chaque relayeur effectue une boucle dont la longueur est fixée conformément au règlement fédéral, soit entre 1,5 km et 1,8 km selon le profil du parcours, avec un maximum de 2 km.

Une zone de transmission de 20 mètres est matérialisée. Le relais s'effectue au moyen d'un brassard ou de tout autre dispositif d'identification fourni par l'organisation, qui doit être conservé jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.

Le tracé, la distance exacte de la boucle et le plan de la zone de transmission sont publiés sur la page officielle de l'événement.

6. Départs et organisation des courses

Selon le nombre d'équipes engagées et les contraintes du parcours, un ou plusieurs départs peuvent être organisés. Les modalités de départ et les horaires sont fixés par le jury et publiés dans le programme officiel.

Lorsqu'une même course regroupe plusieurs classements, les classements U16, Jeunes et Toutes Catégories sont établis séparément.

7. Classements et titres régionaux

Les trois premières équipes éligibles de chacun des classements régionaux sont récompensées. La première équipe éligible est déclarée Championne Régionale de Relais Cross dans son classement.

Les équipes U16 ne peuvent prétendre à une qualification nationale au titre du Relais Cross.

8. Qualification aux Championnats de France

Les relais Jeunes et Toutes Catégories peuvent obtenir leur qualification aux Championnats de France selon les quotas attribués à la Ligue par la FFA et publiés dans la circulaire fédérale de la saison 2026-2027.

La Ligue transmet à la FFA la liste des équipes qualifiées à l'issue de la demi-finale selon la procédure fédérale en vigueur.

9. Engagements

Les engagements sont effectués par les clubs selon la procédure officielle définie par la Ligue. Les clubs peuvent engager plusieurs équipes sous réserve du respect des règles de composition.

Les dates, la plateforme d'engagement et les modalités pratiques sont publiées sur la page officielle de l'événement. Il n'est pas prévu d'engagement sur place au titre du championnat.

10. Tenue et identification

Les athlètes doivent porter la tenue de leur club conformément aux règlements FFA. Les dossards et dispositifs de relais fournis par l'organisation, les dossards doivent être portés tel qu'ils sont remis et ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni obstrués de quelque manière que ce soit.

Porte dossard interdit.

11. Jury, litiges et réclamations

Tout litige ou toute réclamation relatif au championnat ou à la demi-finale est traité par le Juge-Arbitre compétent conformément aux règlements FFA. Les réclamations doivent être déposées dans le délai réglementaire suivant la publication ou l'affichage des résultats. 30mn

Seul un représentant du club est habilité à porter une réclamation auprès du jury compétent.

12. Dispositions complémentaires

Il est interdit de courir aux côtés d'un athlète engagé dans l'épreuve sous peine de disqualification, conformément aux dispositions applicables et à la décision du jury.

L'équipe de chronométrie n'est pas habilitée à fournir des informations sur les arrivées ou les temps avant leur validation et leur publication officielle.

13. Droit à l'image et données personnelles

La participation à la demi-finale des Championnats de France et au Championnat Régional de Relais Cross peut donner lieu à la réalisation de photographies, vidéos ou captations dans le cadre de la couverture, de la promotion et de la valorisation de l'événement et des activités de la Ligue. Les conditions relatives au droit à l'image ainsi qu'au traitement des données personnelles sont précisées lors de l'engagement et appliquées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dispositions finales

Pour tous les points non expressément prévus par le présent règlement, il est fait application des règlements de la Fédération Française d'Athlétisme en vigueur à la date de la compétition.

Les informations évolutives relatives au parcours, aux horaires détaillés, aux accès, au retrait des dossards et à l'organisation pratique sont publiées sur la page officielle de l'événement « Les Terres du Relais ». Elles ne constituent pas des dispositions du présent règlement sportif.

La participation au championnat implique l'acceptation du présent règlement et des décisions prises par le jury compétent dans le cadre des règlements fédéraux.